

# Possibilités d'intégration communautaire pour les personnes résidant au Centre manitobain de développement



Le gouvernement du Manitoba et l'Association pour l'intégration communautaire – Manitoba ont créé ce guide afin d'aider les résidents du Centre manitobain de développement, leurs familles et leurs subrogés à connaître les possibilités d'intégration communautaire.

## Qu'est-ce que l'intégration communautaire?

Les mots « intégration communautaire » traduisent la prise de conscience que le droit de vivre une vie pleinement intégrée au sein de la communauté – vivre, aller à l'école, travailler, profiter des loisirs et être actif à la retraite – appartient à tous.

Les résidents du Centre peuvent choisir parmi plusieurs possibilités de logement avec services :

- **Vous pouvez vivre dans la communauté, dans une maison gérée par un organisme de service et muni d'un permis délivré par le gouvernement du Manitoba.** En général, dans ce genre de milieu, vous vivez avec d'autres personnes, et les services et le soutien dont vous avez besoin sont fournis par l'organisme.
- **Vous pouvez vivre avec une famille qui accepte de vous offrir le soutien nécessaire.** Ce genre de maison est aussi muni d'un permis délivré par le gouvernement. Il peut y avoir d'autres personnes qui partagent également le logement avec vous.

- **Pendant la journée,** vous pouvez participer à un programme d'emploi ou à un programme de jour. Ici, vous serez soutenu pour travailler dans la communauté, faire du bénévolat dans un milieu où vous aidez les autres, ou faire des activités, des sorties, des jeux ou de l'artisanat qui vous intéressent. Vous pouvez également prendre part aux tâches de la vie quotidienne comme la cuisine, la lessive, l'entretien de votre logement, tondre le gazon, les courses, etc.
- **Vous pouvez participer au programme En bonne compagnie.** Grâce à ce programme, vous recevez de l'argent directement pour payer vos frais quotidiens et les services de soutien dont vous avez besoin. C'est vous, avec l'aide des membres de votre famille et de vos amis, qui prenez les décisions sur la façon dont vous voulez dépenser votre argent et qui faites des plans en vue de répondre à vos besoins et à vos souhaits.
- **Vous pouvez vivre indépendamment, avec des services de soutien.** Ces services de soutien sont fournis par un organisme. Certaines personnes sont même propriétaires du logement dans lequel elles vivent.

Dans ces situations, les services de soutien sont fournis en fonction de vos besoins. Certaines personnes ont besoin de soutien 24 heures sur 24, tandis que pour d'autres, quelques heures par semaine suffisent. Une planification est nécessaire pour que votre transition dans la communauté soit un succès. Dans le cadre de cette planification, on tient compte de vos besoins personnels, de ce que vous aimez et de ce que vous n'aimez pas, ainsi que des services de soutien existants.

## Où puis-je décider de vivre, au Manitoba?

Vous pouvez choisir où vous voulez vivre, pourvu que les services de soutien dont vous avez besoin existent dans la communauté en question. Une planification soigneuse est nécessaire pour garantir que vous aurez ce qu'il vous faut. Toutes les personnes qui vous aident à faire la transition feront leur possible pour que vous puissiez vivre dans la communauté de votre choix. L'objectif est que vous viviez dans un milieu sûr, où vous recevez le soutien nécessaire.



## Comment c'est, la vie dans la communauté?

La vie dans la communauté est différente selon la personne. En général, vous ferez les choses ordinaires de la vie quotidienne : faire les achats, aller à la banque, participer à des activités récréatives, aller prendre un café ou rendre visite à des voisins ou à des amis. Ce genre de situation signifie aussi que vous aurez des choix et que vous aurez accès à différentes expériences. Vous aurez votre propre chambre et pourriez partager votre logement avec quelques autres locataires.

Beaucoup de gens disent qu'ils se sentent heureux et appréciés lorsqu'ils sont intégrés dans la communauté. Votre degré de participation à la vie de la communauté dépendra de vos intérêts et de ce qui existe dans cette communauté. Le processus de planification permettra d'identifier les possibilités, qui peuvent inclure de nouvelles activités et de nouvelles expériences.

Il est important de savoir que cela peut prendre un peu de temps de s'habituer à vivre dans une nouvelle communauté.

Certaines personnes sont sûres de ce qu'elles aiment, d'autres le sont moins. Votre période d'adaptation peut aussi dépendre des personnes qui habitent dans votre nouvelle communauté et de votre degré de motivation ou d'intérêt.

## Est-ce que je pourrai encore voir mes amis du Centre?

Au fil de vos années au Centre, vous avez peut-être noué de belles amitiés avec d'autres résidents et avec le personnel. Ces relations sont importantes dans votre vie. Au cours du processus de planification, il est important que vous (ou votre famille et le personnel) fassiez savoir à tout le monde avec qui vous souhaitez rester en contact une fois que vous aurez quitté le Centre. Il existe de nombreuses façons de rester en contact avec ces personnes. Vous pouvez organiser une visite ou aller prendre un café, rester en contact par téléphone, envoyer des courriels à vos amis, rester en contact sur

Facebook, ou peut-être tenir des séances Zoom avec vos amis. Le personnel du Centre que vous avez connu peut devoir décider dans quelle mesure il pourra rester en contact avec vous et il pourra vous en informer. Le personnel de votre nouveau logement pourra vous aider à rester en contact avec vos amis du Centre.

## Quelles sont les étapes à suivre pour s'installer dans la communauté?

Pour que votre transition dans la communauté soit réussie, il faut la planifier avec soin. Vous aurez une équipe de planification avec laquelle vous tiendrez des réunions pour veiller à ce que tout se passe bien. On organisera d'abord une rencontre entre vous et les personnes qui vous connaissent le mieux d'une part, et des personnes qui connaissent la communauté et qui vous aideront à prendre de bonnes décisions d'autre part. En général, ces personnes sont :

- votre famille
- votre subrogé
- l'équipe de soins du Centre manitobain de développement
- le personnel du ministère des Familles
- le personnel d'un organisme communautaire de service



On tiendra compte de votre état de santé, de vos besoins en matière de soutien, de vos liens familiaux, de ce que vous aimez et n'aimez pas, et de vos souhaits. Vous visiterez généralement, avec votre famille, des endroits où vous pourriez habiter. L'équipe de planification examinera les ressources qui existent dans la communauté en question, et en particulier les services de santé et les organismes de soutien. Le personnel du Centre manitobain de développement communiquera les renseignements pertinents à votre sujet à l'équipe de planification, afin de l'aider à définir les problèmes qui peuvent se poser et à les résoudre.

Lorsque le moment de déménager approchera, vous irez sans doute visiter l'endroit où vous allez vivre. Vous ferez peut-être d'abord une courte visite, puis les visites se prolongeront et vous pourriez même y rester quelques jours afin de voir comment cela se passe. Beaucoup d'attention et de travail sont nécessaires pour s'assurer que votre transition dans la communauté soit une réussite.

### **Comment ont réagi les autres résidents du Centre lorsqu'ils sont allés vivre dans la communauté?**

La plupart des résidents du Centre qui sont allés vivre dans la communauté ont connu une bonne expérience. Chaque transition est différente parce que chaque personne et ses besoins



sont uniques. En principe, les membres de votre famille joueront un grand rôle dans cette transition. Ils peuvent poser des questions et donner leur opinion pendant la période de planification. De plus, avant de déménager, vous ferez connaissance avec les autres locataires qui partageront le même logement, ainsi qu'avec tout le personnel de soutien qui vous aidera. Tout ceci facilitera votre transition.

### **Qu'est-ce qui arrivera s'il y a des problèmes quand je m'installerai dans la communauté?**

Votre transition dans la communauté représentera un changement pour vous, et tout ne se passera pas nécessairement comme vous le prévoyez. S'il y a un problème, votre équipe se réunira et tentera de le résoudre. Votre plan sera examiné et ajusté régulièrement par l'équipe afin que tout se passe aussi bien que possible.



## Ce qu'ils ont dit...

Voici les commentaires de certains anciens résidents du Centre qui sont allés vivre dans la communauté.

*Au Centre, je n'avais pas beaucoup d'amis. Quand j'ai emménagé dans une maison, j'ai vu que je pouvais être un très bon voisin. Je suis devenu ami avec mes voisins et du personnel. Je fais beaucoup de bicyclette. Avant, je m'ennuyais de ma famille, mais maintenant je peux aller chez nous pour voir tout le monde. J'habite dans un quartier calme et je m'amuse bien. Je joue au baseball, je fais de la bicyclette et je joue aux quilles quand je veux.*

**Un ancien résident du Centre**

*Quand j'ai quitté le Centre, on m'a dit que j'allais habiter dans une grande maison à la campagne avec une amie que je connaissais parce qu'elle était avec moi à l'atelier numéro deux. J'étais contente. J'aime bien avoir quelqu'un avec qui partager la maison. J'aime bien vivre dans une maison parce que je sors davantage. Maintenant, je vais faire des achats avec le personnel et prendre un café presque chaque jour. Je voulais avoir un emploi, mais j'ai eu du mal à trouver quelque chose qui me plaisait. Cette année, je suis chargée d'un grand jardin. Cela me sens importante.*

**Une ancienne résidente du Centre**

**Voici un extrait d'une autre lettre d'un ancien résident.**

*Bonjour,*

*J'aime bien la communauté et les gens sont gentils avec moi. J'habite dans une grande maison, c'est agréable. Les résidents sont mes amis; bientôt, j'irai à l'atelier avec eux. Il y a un chat ici et il aime se coucher près de moi dans le lit et me tenir chaud. Je suis allé voir Doc Walker et c'était bien. Je suis allé faire des achats; on a acheté de la crème glacée et des choses pour ma chambre. J'aime ma nouvelle chambre. Nous aurons bientôt une bibliothèque pour ma chambre. Je suis en train d'apprendre à faire ma propre lessive.*

*J'essaie d'aller à la boîte aux lettres chaque jour pour voir si j'ai du courrier. Je sors m'acheter un lait frappé, des croustilles et des boissons quand je veux. Nous allons prendre un café et nous sortons pour souper. Parfois, nous commandons de la nourriture d'un restaurant pour la manger à la maison. J'essaie de préparer mes propres repas – je fais de bons sandwiches!*

*Pour l'Action de grâce, j'espère qu'on aura une grosse dinde chauffée au four, avec de la sauce aux canneberges, à partager avec tout le monde. C'est bientôt ma fête. J'espère qu'il y aura des ballons, un gâteau glacé et beaucoup de cadeaux.*

*J'espère que tu vas bien.*

**Un ancien résident du Centre**

**Cela prend parfois du temps de s'habituer à un nouveau logement. Voici les observations d'un membre du personnel d'un organisme de service au sujet d'un résident qui vient de commencer sa vie dans la communauté :**



Lorsqu'il vivait au Centre manitobain de développement, l'homme dont nous nous occupons vivait dans une maison avec 25 autres personnes. Il participait à certaines activités de loisirs, notamment les quilles et la natation. Il adorait aller au camp et aller voir les Portage Terrier jouer au hockey.

Après plusieurs visites de transition ayant duré entre plusieurs heures et la nuit entière, il s'est installé dans la maison dans la communauté. Il y vit maintenant avec trois autres hommes. On le voit ici et là dans la communauté, faisant ses achats d'épicerie, ramassant son courrier ou prenant un café dans l'un des restaurants. Il comprend le calendrier à images de l'organisme, à partir duquel il peut choisir les activités auxquelles il veut participer. Il aime aller aux matchs de baseball et aux matchs de hockey locaux, et faire signe aux passants.

Il est en train de devenir plus indépendant. Nous pouvons compter sur lui pour mettre le couvert et débarrasser la table, ou sortir le recyclage. Une fois par semaine, c'est son tour de faire la cuisine; le personnel l'aide à préparer le souper pour tout le monde. Il participe à notre programme de fabrication de papier et aime les contacts avec les membres de son équipe.

Il s'est très bien habitué à son nouveau milieu et s'entend bien avec tout le monde. Il est moins rigide maintenant que lorsqu'il s'est installé, parce qu'il a surmonté certaines de ses hésitations initiales. C'est un homme doux, heureux et qui aime s'amuser, et c'est une bénédiction pour notre organisme qu'il ait choisi de venir vivre avec nous.



# Pour les familles et amis des personnes résidant au Centre



## Comment les organismes assurent-ils la sécurité des foyers d'intégration communautaire?

Dans le domaine de l'intégration communautaire, un adage dit que les personnes handicapées sont plus en sécurité lorsqu'elles ont un large éventail de personnes qui les connaissent et se soucient d'elles. Les services offerts au sein de la communauté font l'objet d'une surveillance importante de la part des voisins, de la famille et des amis, des autres fournisseurs de services, des fournisseurs de services de transport et du gouvernement. Les organismes communautaires ont des règles et des lignes de conduite qui visent à garantir la sécurité des personnes. La santé, la sécurité et le bien-être des résidents sont toujours les facteurs les plus importants.

Chaque personne bénéficiant de l'aide des Services d'intégration communautaire des personnes handicapées a un travailleur des services communautaires ou un agent du programme de l'organisme qui lui est attribué. Toute situation de maltraitance ou de négligence est signalée au ministère des Familles. Les travailleurs de soutien de première ligne, le nom généralement utilisé pour décrire les personnes qui fournissent un soutien dans des milieux communautaires, doivent faire l'objet d'une vérification du casier judiciaire et d'une vérification du registre des mauvais traitements infligés aux adultes.

Les organismes font tout leur possible pour bien former leur personnel et veiller à ce que celui-ci soit capable de reconnaître la négligence et la maltraitance, et sache comment signaler cela au gouvernement du Manitoba.

## En quoi consiste la formation du personnel des services d'intégration communautaires? Ces personnes sont-elles aussi bien formées que le personnel du Centre manitobain de développement?

Les travailleurs de soutien de première ligne ont accès à divers types de programmes de perfectionnement des compétences. Par exemple, les organismes offrent une formation initiale, et Abilities Manitoba, Inclusion Winnipeg, le Manitoba Supported Employment Network et d'autres offrent des possibilités de formation complémentaires. De plus, les travailleurs de soutien de première ligne peuvent être des diplômés du programme de soutien communautaire pour les personnes handicapées du Collège Red River, du programme d'étude de la condition des personnes handicapées de l'Université de Winnipeg ou des programmes de travail social des universités du Manitoba et de Brandon. Par ailleurs, les membres du personnel des organismes de service reçoivent une formation en cours d'emploi, de même qu'une formation spécifique aux besoins des personnes dont ils s'occupent.

Les organismes communautaires appariant leur personnel et leurs clients le mieux possible, afin que les clients bénéficient du soutien dont ils ont besoin. Lorsqu'une personne qui quitte le Centre manitobain de développement a besoin d'un soutien particulier, l'organisme veille à ce que le personnel ait la formation nécessaire pour offrir ce soutien. En milieu d'intégration communautaire, il y a aussi des possibilités de formation et d'aide qui visent à permettre de répondre aux besoins comportementaux de certains résidents.

## **Quelle sorte de principes directeurs et de surveillance y a-t-il dans les foyers gérés par un organisme?**

Chaque foyer obtient un permis du gouvernement du Manitoba. Les foyers d'intégration communautaire sont régis par la Loi sur les personnes vulnérables ayant une déficience mentale, la Loi sur les services sociaux et les règlements afférents, de même que par les lignes directrices du manuel qui traite de l'obtention de permis de soins en résidence.

Chaque foyer offre un degré différent de surveillance, selon les besoins des personnes qui y vivent. Certaines personnes n'ont pas besoin de beaucoup de supervision, tandis que d'autres doivent avoir l'aide de quelqu'un en tout temps.

## **Est-ce que le membre de ma famille aura accès à tous les services et activités qui existent au Centre manitobain de développement s'il emménage dans un foyer d'intégration communautaire?**

Pour ce qui est des services médicaux et spécialisés, comme ceux des orthophonistes, des ergothérapeutes et des physiothérapeutes, et des rendez-vous médicaux, des dispositions sont prises dans la communauté avant que le résident y emménage. Les services qui existent dans la communauté dépendent parfois de l'endroit où la personne choisit de vivre. Il est possible que le membre de votre famille trouve qu'il a plus de choix lorsqu'il choisit lui-même les services dont il a besoin. Ces questions peuvent être examinées à l'occasion des réunions de planification.

## **Nous avons déjà essayé le placement dans la communauté et cela n'a pas réussi. Quelle différence y aurait-il cette fois-ci?**

Dans le passé, la planification n'était peut-être pas aussi complète que maintenant. Il y a maintenant une marche à suivre pour que la planification soit aussi approfondie que possible, afin que la transition se passe au mieux. Les besoins affectifs des personnes qui font la transition dans la communauté sont mieux compris. On ne tient plus uniquement compte des ajustements physiques. Il est important pour ces personnes de rester en contact avec les gens qu'elles ont connus. Ainsi, le processus se concentre sur les relations et l'on veille à ce que les personnes qui vont vivre dans la communauté ne se sentent pas esseulées. Les plans sont plus holistiques et l'on apparie mieux les locataires qui vont partager le même foyer.

L'équipe de planification s'appuiera sur les expériences passées du membre de votre famille pour élaborer un meilleur plan de transition et un meilleur réseau de soutien.

## **Je pense que les besoins du membre de ma famille sont trop lourds pour qu'on puisse y répondre dans la communauté. Comment saurai-je si l'on s'occupera bien de lui?**

Les personnes qui font la transition dans la communauté sont diverses et ont des besoins variés en matière de soutien. Il existe probablement quelqu'un qui a des besoins semblables à ceux du membre de votre famille. Il serait peut-être utile d'aller rendre visite à d'autres personnes qui ont des besoins semblables et de discuter avec elles.

En outre, il existe des programmes d'extension des services qui peuvent répondre à ces préoccupations. Au moment de la planification de la transition, on évaluera tous les besoins du membre de votre famille, et celui-ci ne fera la transition dans la communauté que si l'on peut répondre à ses besoins dans ce milieu.

## **Je suis le subrogé d'un résident du Centre. En quoi mon rôle changera-t-il si cette personne va vivre dans la communauté?**

Vous serez toujours responsable de prendre des décisions en fonction de ses souhaits; ceci ne changera pas. Mais ce qui peut changer, ce sont les possibilités qui s'offriront à vous pour prendre des décisions en son nom.

## **Qui s'occupera de mon proche à l'avenir s'il n'y a pas de membre de la famille qui puisse jouer le rôle de subrogé?**

Le tuteur et curateur public agit à titre de subrogé pour les adultes vulnérables qui n'ont pas de proche, d'ami ou de représentant qui puisse agir en leur nom. Ceci est le cas que la personne réside au Centre manitobain de développement ou dans la communauté.

## **Et si le placement dans la communauté ne réussit pas?**

Tout sera mis en œuvre pour que le membre de votre famille soit à l'aise dans son nouveau foyer au sein de la communauté. S'il s'avère que le cadre initial ne fonctionne pas et que la personne est anormalement stressée et perturbée, il existe d'autres modèles de services dans la communauté qui peuvent être essayés. Il est très important de trouver une bonne compatibilité entre l'organisme d'intégration communautaire et le membre de votre famille. Au cours du processus de planification, il est essentiel que vous et les personnes qui connaissent bien le membre de votre famille échangiez autant de renseignements que possible sur ce qui permettra un jumelage réussi.

## **Quelle sorte d'aide y a-t-il en matière de transport pour que les gens puissent participer à des activités dans la communauté?**

Pour les personnes qui vivent dans un foyer muni d'un permis, le transport est organisé par l'organisme. Le transport est l'une des questions que l'on examine à l'étape de la planification, afin de prévoir comment la personne va se rendre à ses rendez-vous médicaux et autres, au travail et à ses activités sociales. Le moyen de transport utilisé peut être la fourgonnette de l'organisme, HandiTransit, ou les transports publics. Si une personne a des besoins particuliers en matière de transport, ceux-ci seront pris en compte lors de l'identification des placements possibles, afin de s'assurer qu'un transport approprié est disponible.

## **Comment les personnes ont-elles accès à des ressources spéciales, comme l'orthophonie, la physiothérapie, la récréothérapie, etc., dans la communauté?**

Lorsqu'une personne effectue la transition dans la communauté, il est possible de lui attirer un travailleur des services communautaires par l'intermédiaire des Services d'intégration communautaire des personnes handicapées ou un agent du programme de l'organisme. Cette ressource ou le médecin de la personne peut envoyer celle-ci à des services spéciaux de ce genre. Bien des organismes d'intégration communautaire fournissent également ces soins. Si une personne a besoin de services spécialisés, l'équipe de planification veille à ce que ceci soit organisé avant que la personne effectue la transition dans la communauté.

## **Le personnel du Centre manitobain de développement sait quoi faire avec le membre de ma famille. De quelle manière cette expérience sera-t-elle communiquée au nouvel organisme?**

Le personnel du nouvel organisme passera du temps avec le membre de votre famille lorsque celui-ci sera encore au Centre, et avec les membres du personnel du Centre qui le connaissent le mieux. Le personnel du Centre se rendra aussi au nouveau foyer afin de transmettre des renseignements au personnel de l'organisme. Il y aura autant de visites de transition qu'il le faut avant le déménagement. Après la transition, les renseignements concernant le membre de votre famille seront conservés par le travailleur des services communautaires ou l'agent du programme de l'organisme. Cette personne constituera également une ressource si vous avez des questions sur l'historique des soins prodigués au membre de votre famille pendant son séjour au Centre.

## **Je suis un membre de la famille. Puis-je parler à d'autres familles qui sont passées par ce processus?**

Si vous voulez parler à d'autres familles et à des personnes qui sont allées vivre dans la communauté, communiquez avec le personnel de la région de l'Est ou avec un coordonnateur des services du Centre manitobain de développement afin de discuter de vos préoccupations et de vos questions. De nombreux services et organismes de la communauté puisent leur origine dans le travail accompli par les familles. L'Association pour l'intégration communautaire – Manitoba, Inclusion Winnipeg, et le Family Advocacy Network en sont des exemples. De même, l'organisme qui prévoit soutenir le membre de votre famille peut être en mesure de vous mettre en contact avec les parents et les frères et sœurs des autres personnes qu'il soutient. Les coordonnées figurent au dos de cette brochure.



**Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le personnel des points de service suivants :**

**Association pour l'intégration communautaire – Manitoba**

120, rue Maryland, bureau 6  
Winnipeg (Manitoba)  
R3G 1L1  
Téléphone : 204 786-1607  
Télécopieur : 204°789-9850  
Courriel : [aclmb@aclmb.ca](mailto:aclmb@aclmb.ca)

**Family Advocacy Network**

Courriel : [Families.Caregivers@gmail.com](mailto:Families.Caregivers@gmail.com)

**Le ministère des Familles – Région de l'Est**

25, rue Tupper Nord  
Portage-la-Prairie (Manitoba)  
R1N 3K1  
Téléphone : 204 239-3092  
Numéro sans frais : 1 866°513-2185  
Télécopieur : 204 239-3198

Pour trouver les autres points de service au Manitoba, allez à :

[www.gov.mb.ca/fs/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/fs/index.fr.html) et cliquez sur **Points de service**

Ce lien vous montrera tous les organismes des **Services d'intégration communautaire des personnes handicapées** œuvrant au Manitoba :  
Province du Manitoba | fs – Autres liens ([gov.mb.ca](http://gov.mb.ca))

**Centre manitobain de développement**

840, 3<sup>e</sup> Rue Nord-Est  
Portage-la-Prairie (Manitoba)  
R1N 3C6  
Téléphone : 204 856-4200

**People First of Canada**

226, rue Osborne Nord, bureau 20  
Winnipeg (Manitoba)  
R3C 1V4  
Canada  
Téléphone : 204 784-7362  
Télécopieur : 204 784-7364

Pour plus de renseignements sur les possibilités de défense des besoins spécifiques des personnes ayant une déficience intellectuelle et sur les ressources qui soutiennent les droits de ces personnes, veuillez consulter les liens suivants :

<https://www.peoplefirstofcanada.ca/>

<https://www.facebook.com/peoplefirstmanitoba/>

People First of Manitoba – Page d'accueil | Facebook

Pour plus de renseignements sur toutes les associations pour l'intégration communautaire de votre région, veuillez consulter le lien suivant : Association pour l'intégration communautaire – Manitoba – Les associations ([aclmb.ca](http://aclmb.ca))